

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le dix-huit du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPANGES, dûment convoqué, s'est réuni, à 19 h 30, en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Rénato GOBBER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Date de la convocation : 10 novembre 2010

**** PRESENT(E)S :** Rénato GOBBER, Eliane BERNAY, Yves MICHOUX, Philippe MAILLET, Nathalie CHAMOT, Martine GREMAT, Nicolas MESNIL, Sébastien COTTET-DUMOULIN, Alain BESSON, Monique BUFFET, Emmanuel RUFFIER, Sandra BAUD, Emmanuel BARATAY.

**** ABSENT(E)(S)-EXCUSE(E)(S) :** Roger BORDET, Damien LAFFIN

**** POUVOIR(S) :** Roger BORDET à Alain BESSON, Damien LAFFIN à Emmanuel BARATAY

**** SECRETAIRE :** Monique BUFFET.

**** ORDRE DU JOUR INITIAL :**

- Budget Principal - Décision Modificative
- Budget Eau & Assainissement - fixation d'un forfait branchement
- Demandes de Subventions 2011
- Communauté de Communes du Pays d'Evian - Changement d'adresse du Siège
- Déclaration d'Intention d'Aliéner
- Urbanisme
- Informations diverses
- Questions diverses

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 45 (Melle Sandra BAUD et Mr Philippe MAILLET ont appelés pour indiquer que pris par leurs obligations professionnelles ils arriveront en cours de séance).

Madame Monique BUFFET est désignée en qualité de Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2010, celui-ci est adopté à l'unanimité des 11 membres du Conseil présents dont 2 avec procurations, soit 13 votants.

Avant de commencer l'étude des points à l'Ordre du Jour, Monsieur le Maire indique :

Que depuis l'envoi des convocations, il a reçu au courrier une lettre de Monsieur Jean-Yves MORACCHINI, Sous-préfet de Thonon les Bains, dans laquelle celui-ci demande la désignation par l'Assemblée délibérante du membre suppléant au collège des élus du comité de bassin des Dranses et de l'Est Lémanique.

Qu'après étude du Budget principal de l'année 2010, où il était prévu et inscrit dans les comptes l'acquisition d'un véhicule pour les Services Technique et qu'après réflexion avec les Adjoint, il y a lieu de l'autoriser à lancer une consultation pour l'acquisition d'un tracteur agricole et d'une lame ou étrave de déneigement.

Il demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à rajouter ces deux points à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix), accepte les modifications de l'ordre du jour proposées par Monsieur le Maire.

I. – Demandes de contributions et subventions 2011 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une partie des Agents municipaux sont adhérents à la mutuelle MUTAME Savoie Mont-Blanc et que celle-ci sollicite la Commune pour le renouvellement de sa contribution de 38 € par adhésion (3 agents au 01/01/2011, soit 114 € au total).

Cette contribution vient compléter les ressources propres de la Mutuelle (cotisations individuelles des agents) et elle concourt prioritairement aux prestations à caractère social servies (allocations mariage, naissances, frais obsèques, bons vacances enfants, participation aide familiale, ...) en application de l'article 39 de la Loi de Modernisation de la Fonction Publique qui reconnaît aux employeurs publics la possibilité (sous forme pérenne et sécurisée) de « contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire » de leurs agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix), décide d'accorder la contribution de 114 € à MUTAME pour 2011.

Concernant les 6 demandes de subventions suivantes :

- Handisport, à 6 voix contre et 7 abstentions ;
- Alzheimer France, à 7 voix contre et 6 abstentions ;
- FNATH 74 (Fédération Nationale des Accidentés de la Vie et Travailleurs Handicapés), à 8 voix contre et 5 abstentions ;
- Fédération Nationale des Œuvres Laïques (FOL 74), à 12 voix contre et 1 abstention ;
- Association Française des Sclérosés en Plaque, à 8 voix contre et 5 abstentions ;
- Les Restos du Cœur, à 7 voix contre et 6 abstentions

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite aux demandes.

II. – Modification du Siège social de la Communauté de Communes du Pays d'Evian

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Evian fixant le siège social à Evian – Hôtel de Ville ;

Considérant l'opportunité de changer de lieu de siège social suite à l'emménagement des services dans des bureaux définitifs, en novembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 octobre 2010 approuvant le changement de siège social qui serait fixé à compter du 01 février 2011 à PUBLIER – 851 avenue des Rives du Léman ;

En vertu de l'article L 5211-20 de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix) :

Se prononce favorablement sur la modification suivante des statuts : le texte de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Evian est annulé et remplacé, à compter du 01 février 2011, par : « le siège de la Communauté de Communes du Pays d'Evian est fixé » - 851 avenue des Rives du Léman ».

III.- Comité de Bassin des Dranses et de l'Est Lémanique – Collège des élus – désignation d'un membre suppléant

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Sous-préfet de Thonon, Monsieur Jean-Yves MORACCHINI, invitant le Conseil Municipal à désigner un membre suppléant au membre titulaire (Monsieur le Maire) du collège des élus au comité de Bassin des Dranses et de l'Est Lémanique. Celui-ci devant se réunir prochainement pour élire son Président, au sein de ce collège, au scrutin majoritaire à 2 tours.

Monsieur le Maire demande qui est candidat. Monsieur Yves MICHOUX se présente.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix), nomme Monsieur Yves MICHOUX, membre suppléant de Monsieur Renato GOBBER, membre titulaire.

IV. – Lancement d'une consultation pour l'acquisition d'un tracteur agricole d'occasion et d'une lame/étrave à neige d'occasion

Arrivée de Mademoiselle Sandra BAUD à 20 h 10. Il y a dorénavant 14 voix.

Monsieur le Maire demande à ce qu'une discussion s'ouvre sur l'avenir des matériels des Services Techniques.

Il a constaté que le matériel roulant a déjà un certain nombre d'années, un coût d'entretien et de maintien en service ou qu'il n'est plus adapté à l'usage qu'il en est fait compte tenu de l'évolution des Services Techniques et des activités que le personnel est amené à effectuer : le camion devient vétuste, son utilisation pour effectuer des liaisons est inadapté et dans certains cas, il ne permet pas de transporter les matériels ou matériaux nécessaires aux chantiers. Il évoque également les limites atteintes par le petit tracteur AEBI surtout en matière de déneigement.

Certaines pistes sont évoquées : réforme de véhicules, acquisition d'autres moyens de transports. Tout ceci sera développé lors du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2011.

Par contre, Monsieur le Maire, constate qu'après étude du Budget principal de l'année 2010, il a été prévu et inscrit dans les comptes l'acquisition d'un véhicule pour les Services Technique et qu'une urgence s'impose pour le déneigement.

Un matériel d'occasion récent et en bon état serait largement suffisant et permettrait de s'équiper à moindre coût. A cet effet, il avait demandé à un Adjoint et à un Conseiller de prospecter les tracteurs agricoles et une lame/étrave de déneigement.

Ceux-ci font part de leurs réflexions sur les caractéristiques techniques recherchées (tracteur d'occasion mais récent, 90 à 100 CV maxi, 4 roues motrices, plaque SETRA, 4 ans ou 3500 h maxi, pour un prix entre 27 et 30 k€ TTC maximum – une lame/étrave de déneigement d'occasion, d'environ 3 m de large, modulaire avec 2 lames à ouverture variable pour un prix ne dépassant 4 k€ TTC) et les différentes structures susceptibles de répondre aux attentes : professionnels des matériels agricoles, communes revendant leur matériel.

Après réflexion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix) convient qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour l'acquisition d'un tracteur agricole et d'une lame ou étrave de déneigement d'occasion en application du Code des Marchés Publics et en fonction du besoin défini comme ci-dessus.

Arrivée de Monsieur Philippe MAILLET à 20 h 35. Il y a dorénavant 15 voix.

V. – Service de l'Eau – Branchement – Réflexion sur la fixation d'un forfait branchement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion de la dépose de permis de construire, de nombreux pétitionnaires posent la question du coût du branchement à l'eau potable. Il évoque aussi parfois le laps de temps qui s'écoule entre la réalisation des travaux et la facturation faite aux intéressés. Se pose alors la question d'une facturation plus rapide et du problème posé aux services communaux pour rechercher le détail de la facture.

A ce jour, la facture présentée se fait « au réel » pour les pièces et l'heure de main d'œuvre est facturée 30 € (en vertu d'une délibération du 14 décembre 2006 pour une application au 1^{er} janvier 2007).

Les facturations faites entre 2008 et 2009 font apparaître une variation d'environ 500 € au minimum et 925 € au maximum, en fonction de la construction réalisée.

Une réflexion s'engage sur la proposition d'un forfait « branchement eau potable » pour les constructions : publiques, privées, individuelles ou collectives.

Les élus posent la question des pratiques dans les communes environnantes : Féternes et Marin facturent au réel, Féternes rajoute un forfait de 170 € de raccordement au réseau d'eau. Larringes ne fait pas les travaux et branche gratuitement le compteur quand tout est fait et, pendant les travaux, les pétitionnaires paient un forfait.

CR CM 18XI2010

A l'issue, le Conseil Municipal ne donne pas suite au projet et dit que la facturation reste au réel avec un coût horaire du personnel facturé. La fiche de travail doit être faite sitôt les travaux effectués et rapidement transmise aux Services comptables pour facturation (coût des pièces fonction des factures d'achat).

VI.- Budget Principal – Décision Modificative

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 18 juin 2010, relative à la prise en compte de l'excédent de fonctionnement du Budget Principal 2009 et qui affecte 24 751,15 € au report en fonctionnement R 002 dans le budget 2010.

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le vote du budget principal du présent exercice

Considérant qu'il y a lieu de répartir cette somme sur différents comptes afin de permettre le règlement de factures et des salaires du mois de décembre 2010.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement

LIBELLE	DEPENSES €	RECETTES €
R 002		24 751,15
011 Charges Caractère Général	16 751,15	
60	8 000,00	
60612	1 000,00	
60622	1 000,00	
60631	2 000,00	
60632	2 300,00	
60636	200,00	
6064	500,00	
6068	1 000,00	
61	7 000,00	
611	2 000,00	
6135	1 000,00	
61551	2 000,00	
6156	1 500,00	
616	500,00	
62	1 751,15	
6228	1 051,15	
6231	300,00	
6262	200,00	
6282	200,00	
012 Charges Personnel	8 000,00	
64	8 000,00	
64111	5 700,00	
6451	1 100,00	
6453	1 200,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix), accepte et autorise la décision modificative ainsi que proposée par Monsieur le Maire.

Le Secrétaire de Mairie profite de ce sujet pour faire un rapide point sur les états de consommation des crédits et des recettes pour tous les budgets communaux (CCAS, Eau et Assainissement).

DIA

Vendeur	RUFFIER Alain	Vendeur
Section	A	Section
Parcelle	1042	Parcelle
Zonage	UB	Zonage
Lieu dit	Darbon	Lieu dit
Superficie	1 067 m²	Superficie
Prix	122 705,00 €	Prix

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas préempter

URBANISMEAutorisations d'UrbanismeDéclarations Préalables :

DP 37: Mr MUFFAT Alain : détachement de 2 lots pour construction

DP 38: Mme MUFFAT Sylvie : détachement de 2 lots pour construction

DP 39 : Mme Baud Sandra : construction d'un muret

Certificats d'Urbanisme opérationnels :

CUB 35 : Mr MUFFAT Alain : détachement d'un lot pour construction

CUB 36 : Mr MUFFAT Alain : détachement d'un lot pour construction

CUB 37: Mme MUFFAT Sylvie : détachement d'un lot pour construction

CUB 38: Mme MUFFAT Sylvie : détachement d'un lot pour construction

CUB 39: Mr THIERY Claude : construction d'une maison d'habitation de SHON max de 195.75 m²

Permis de construire :

PC 074 057 10 B 0004 / Mr HOCHIN Gaëtan : construction d'une maison d'habitation

Monsieur le Maire rappelle qu'en ce qui concerne les projets MUFFAT CUB et DP, les parcelles se trouvent en zone Nab et qu'à ce titre, en application du document d'urbanisme, il y a lieu de demander aux pétitionnaires par le biais de l'Entreprise SALIBA de présenter un plan d'aménagement à faire valider à l'occasion d'un futur Conseil Municipal

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23 h 10.